



TARIF D'ACHAT AU 12 JANVIER 2010

tarif de rachat en Cts €/KWH							
INFERIEUR A 3KWc	BATIMENT D'ENSEIGNEMENT ET DE SANTE		BATIMENT INDUSTRIEL OU AGRICOLE CLOS		BATIMENT INDUSTRIEL OU AGRICOLE NON CLOS		HABITATION PRINCIPALE
	- DE 2 ANS	+ DE 2 ANS	- DE 2 ANS	+ DE 2 ANS	- DE 2 ANS	+ DE 2 ANS	
INTERSOLE SOLARSIT	31	58	31	50	31	31	58
SCHOTT IN DAX	31	58	31	50	31	31	58

tarif de rachat en Cts €/KWH							
SUPERIEUR A 3KWc	BATIMENT D'ENSEIGNEMENT ET DE SANTE		BATIMENT INDUSTRIEL OU AGRICOLE CLOS		BATIMENT INDUSTRIEL OU AGRICOLE NON CLOS		HABITATION PRINCIPALE
	- DE 2 ANS	+ DE 2 ANS	- DE 2 ANS	+ DE 2 ANS	- DE 2 ANS	+ DE 2 ANS	
INTERSOLE SOLARSIT	42	58	42	50	42	42	58
SCHOTT IN DAX	42	58	42	50	42	42	58

* Ce nouveau dispositif tarifaire s'applique uniquement aux nouveaux projets. Les projets faisant l'objet d'une demande de contrat d'achat de l'électricité avec EDF ou pour lesquels un contrat d'achat à déjà été signé continue de bénéficier du régime tarifaire fixé en 2006

* Les projets pour lesquels la demande d'achat de l'électricité a été formulée à compter du 1er Novembre 2009 et n'ayant pas fait l'objet d'une demande complète de raccordement au réseau public le 11 janvier 2010 devront faire l'objet d'une nouvelle demande d'achat aux nouvelles conditions tarifaires



TARIF D'ACHAT AU 01 JANVIER 2011

INFÉRIEUR A 3KWc	tarif de rachat en Cts €/KWH						HABITATION PRINCIPALE
	BATIMENT D'ENSEIGNEMENT ET DE SANTE		BATIMENT INDUSTRIEL OU AGRICOLE CLOS		BATIMENT INDUSTRIEL OU AGRICOLE NON CLOS		
	- DE 2 ANS	+ DE 2 ANS	- DE 2 ANS	+ DE 2 ANS	- DE 2 ANS	+ DE 2 ANS	
INTERSOLE SOLARSIT	31	42	31	42	31	31	42
SCHOTT IN DAX	31	58	31	50	31	31	58

SUPÉRIEUR A 3KWc	tarif de rachat en Cts €/KWH						HABITATION PRINCIPALE
	BATIMENT D'ENSEIGNEMENT ET DE SANTE		BATIMENT INDUSTRIEL OU AGRICOLE CLOS		BATIMENT INDUSTRIEL OU AGRICOLE NON CLOS		
	- DE 2 ANS	+ DE 2 ANS	- DE 2 ANS	+ DE 2 ANS	- DE 2 ANS	+ DE 2 ANS	
INTERSOLE SOLARSIT	42	42	42	42	42	42	42
SCHOTT IN DAX	42	58	42	50	42	42	58

* Ce nouveau dispositif tarifaire s'applique uniquement aux nouveaux projets. Les projets faisant l'objet d'une demande de contrat d'achat de l'électricité avec EDF ou pour lesquels un contrat d'achat à déjà été signé continue de bénéficier du régime tarifaire fixé en 2006

* Les projets pour lesquels la demande d'achat de l'électricité a été formulée à compter du 1er Novembre 2009 et n'ayant pas fait l'objet d'une demande complète de raccordement au réseau public le 11 janvier 2010 devront faire l'objet d'une nouvelle demande d'achat aux nouvelles conditions tarifaires